



10 villes de l'Essonne s'engagent pour le Service Civique

Déplacement
mercredi 19 mai 2010

de Marc-Philippe Daubresse, Ministre de la Jeunesse et des
Solidarités Actives

et

Martin Hirsch, Président de l'Agence du Service Civique

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives / Karen Bornaghi : 01 44 38 14 22
Agence du Service Civique / Patrick Chanson : 01 40 56 84 36

Sommaire

1) Du nouveau pour l'engagement des jeunes.....	3
Les grandes étapes de la création du Service Civique	3
Le Service Civique est simple, mobilisateur et accessible.....	3
Quelles missions de Service Civique sont proposées aux jeunes volontaires ?	4
Quelles modalités d'indemnisation pour le volontaire ?.....	5
Pour le volontaire : des démarches simples sur le site www.service-civique.gouv.fr	5
Pour les structures : des modalités simplifiées	6
Quelles obligations pour la structure d'accueil ?.....	6
2) Qu'est-ce que l'Agence du Service Civique ?	7
Quel est son périmètre d'action ?.....	7
Comment fonctionne-t-elle ?.....	8
Quel rôle pour les services déconcentrés de l'Etat ?.....	8
3) Dix maires s'engagent pour le Service Civique en Essonne : le comité de pilotage	9
4) Dix communes de l'Essonne pour le Service Civique : les engagements ville par ville	10

1) Du nouveau pour l'engagement des jeunes

Les grandes étapes de la création du Service Civique

A l'issue du travail de réflexion mené au printemps 2009 dans le cadre de la **Commission de concertation sur la politique de la jeunesse**, **Le Président de la République** a présenté, le 29 septembre 2009, **le plan « Agir pour la jeunesse »**.

Pour répondre aux besoins d'engagement de la jeunesse, l'une des mesures phares annoncées à cette occasion est la mise en place du Service Civique.

Une proposition de loi pour la création du Service Civique déposée par le sénateur Yvon Collin, et soutenue par le gouvernement, a été **adoptée définitivement le 25 février 2010**. La loi a été publiée au Journal Officiel le 10 mars 2010.

En 2010, le Service Civique c'est une mobilisation de **10 000 jeunes**.

La montée en charge du Service Civique est prévue en 5 ans pour atteindre 75.000 jeunes en 2014. Cet objectif fixé par le Président de la République, correspond à 10% d'une classe d'âge, et représenterait à terme jusqu'à 530 millions d'euros par an.

Deux mois après la promulgation de la loi, **l'Agence du Service Civique est créée** (décret du 13 mai 2010) et son premier **Conseil d'Administration a lieu le 18 mai 2010**. L'Agence est installée le même jour par **Marc-Philippe Daubresse**, ministre de la jeunesse et des solidarités actives. Elle est présidée par **Martin Hirsch**.

Le Service Civique est simple, mobilisateur et accessible.

L'ambition du Service Civique est d'offrir à toute une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres.

Le Service Civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Pour les jeunes, le Service Civique c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers.

- ➔ Un engagement volontaire **pour tous les jeunes de 16 à 25 ans ;**
- ➔ Sur une **période de 6 à 12 mois**, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- ➔ Pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation ;**
- ➔ Donnant lieu au versement **d'une indemnité prise en charge par l'Etat ;**
- ➔ Ouvrant droit à un **régime complet de protection sociale** financé par l'Etat.

Pour les structures d'accueil, il facilite la prise en charge des volontaires

- ➔ Ouvert aux **associations, collectivités territoriales, établissements publics, fondations (à but non lucratif), fédérations, syndicats, mutuelles, fonds de dotation ;**
- ➔ Des **démarches d'agrément simplifiées** : un seul agrément sera désormais requis pour accueillir des volontaires en Service Civique et bénéficier de l'aide de l'Etat ;
- ➔ Une indemnisation **versée directement par l'Etat** sans transiter par les structures d'accueil.

Le Service Civique unifie sous un statut homogène, lisible et simple, quelques uns des principaux anciens dispositifs de volontariats que sont le volontariat associatif, le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, le volontariat civil à l'aide technique, le volontariat de prévention, sécurité et défense civile.

Quelles missions de Service Civique sont proposées aux jeunes volontaires ?

Les missions de Service Civique couvrent aujourd'hui neuf domaines d'actions prioritaires pour la Nation :

- ➔ Culture et loisirs : participer à la mise en place d'un festival culturel ;
- ➔ Développement international et actions humanitaires : réaliser une mission à l'international avec une grande ONG ;
- ➔ Education pour tous : participer à des actions de lutte contre l'illettrisme ;
- ➔ Environnement : sensibiliser la population au tri des déchets et aux économies d'énergie ;
- ➔ Intervention d'urgence: aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations ;
- ➔ Mémoire et citoyenneté : participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques ;
- ➔ Santé : intervenir dans les écoles sur les conduites à risques ;
- ➔ Solidarité : accompagner des personnes âgées isolées dans des sorties culturelles ;
- ➔ Sport : favoriser l'accès aux pratiques sportives de personnes handicapées.

Quelles modalités d'indemnisation pour le volontaire ?

- Une indemnité de **440€ nets/mois**, intégralement financée par l'Etat est **directement versée au volontaire**, par l'Agence de services et de paiement (ASP), sans transiter par la structure d'accueil.
- La structure d'accueil verse au volontaire une aide en nature ou en espèces d'un montant mensuel de **100€ correspondant à la prise en charge de frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports**. Cette aide peut être versée de différentes manières, (titre repas, accès subventionné à un établissement de restauration collective, remboursements de frais, etc.).
- Certains volontaires peuvent, **si leur situation le justifie, bénéficier d'une bourse de l'Etat de 100€** par mois.
- L'Etat prend en charge **l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire** (377€) au titre des différents risques ainsi que le versement d'une fraction complémentaire de la cotisation retraite due au titre de l'indemnité pour permettre la validation de l'ensemble de la période de service.

Pour le volontaire : des démarches simples sur le site www.service-civique.gouv.fr

- Le site www.service-civique.gouv.fr a été mis en ligne dès le 16 février 2010 afin de proposer le plus rapidement possible des missions de Service Civique aux jeunes.
- Espace unique centralisant à la fois les demandes des jeunes souhaitant faire un Service Civique et les offres des structures prêtes à les accueillir, le site permet au volontaire d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des missions disponibles.
- Pour les volontaires, les démarches sont très simples. Il suffit de se connecter sur le site pour **déposer sa candidature** en ligne - que les structures d'accueil pourront consulter - **ou postuler directement à des offres en ligne**.
- Le volontaire peut également **se renseigner directement en ligne** car le site est la plateforme nationale sur laquelle sont regroupés l'ensemble des informations concernant le Service Civique.
- Des espaces forum, général et par thématiques d'engagement **sont un lieu d'échanges d'expériences**, de recueil et de témoignages.
- Enfin, des vidéos de témoignage de jeunes en Service Civique et de personnalités emblématiques de l'engagement sont accessibles sur le site.

Depuis le mois de février 2010, ce sont d'ores et déjà plus de 3100 jeunes qui se sont inscrits sur le site dédié au Service Civique et 2100 jeunes qui ont postulé directement à des offres témoignant ainsi de leur volonté de s'engager.

Pour les structures : des modalités simplifiées

- **Un seul agrément est requis** pour accueillir des volontaires en Service Civique. L'agrément est délivré **pour 2 ans** aux vues de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à prendre en charge les volontaires. L'agrément est délivré par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux. Le dossier de demande d'agrément peut-être téléchargé sur le site www.service-civique.gouv.fr.
- Pour les structures possédant déjà un agrément au titre du volontariat associatif ou du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, adossé ou non à un agrément de service civil volontaire, l'agrément obtenu vaut agrément de Service Civique jusqu'à la fin de l'année 2010. Seul un dossier complémentaire sur les missions proposées est à remplir.
- **L'intermédiation est désormais autorisée** pour les organismes à but non lucratif afin de permettre à d'autres structures (communes ou petites associations) d'accueillir plus facilement des personnes en Service Civique, grâce à la mise à disposition de jeunes volontaires.

Quelles obligations pour la structure d'accueil ?

- **Un tuteur pour chaque jeune** : un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission.
- **Une formation civique et citoyenne** est assurée au volontaire en service civique. Le référentiel de formation sera défini par l'Agence du service civique.
- Les structures d'accueil doivent **accompagner les volontaires** dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.
- Les structures doivent par ailleurs **veiller à la diversité des profils** des volontaires qu'elles accueilleront en service civique.

Les associations bénéficient d'un soutien de l'Etat de 100 euros par mois au titre des frais exposés pour assurer l'encadrement et l'accompagnement du volontaire.

Les autres formes de Service Civique

Toute personne âgée de plus de 25 ans pourra également effectuer un volontariat de service civique pour mener à bien, sur des périodes de 6 à 24 mois des missions d'intérêt général auprès d'associations ou de fondations reconnues d'utilité publique. Les volontaires recevront une indemnisation de la part de la structure d'accueil et bénéficieront d'une couverture sociale complète financée par l'Etat.

Les volontariats internationaux (volontariat de solidarité internationale, volontariat international en administration, volontariat international en entreprise, service volontaire européen) demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres mais deviennent partie intégrante du nouveau Service Civique.

2) Qu'est-ce que l'Agence du Service Civique ?

Quel est son périmètre d'action ?

L'Agence du Service Civique est un **Groupement d'Intérêt Public (GIP)** créé le 13 mai 2010 (Décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique) deux mois après la publication de la Loi.

L'Agence réunit l'Etat, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Association France Volontaires.

Son premier Conseil d'Administration a lieu le 18 mai 2010.

Elle a pour mission de :

- **définir les orientations stratégiques** et les missions prioritaires du Service Civique ;
- **assurer la gestion des agréments et du soutien financier** apporté par l'État à l'accueil des personnes volontaires en Service Civique ;
- **promouvoir et valoriser le Service Civique** auprès notamment des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles ;
- **veiller à l'égal accès des citoyens** au Service Civique ;
- **favoriser la mise en relation des personnes intéressées** par un Service Civique avec les personnes morales agréées proposant un contrat de Service Civique ;
- **contrôler et évaluer** la mise en œuvre du Service Civique ;
- **mettre en place et suivre** les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du Service Civique ;
- **animer le réseau** des volontaires et anciens volontaires en Service Civique ;
- **définir le contenu de la formation civique et citoyenne.**

Comment fonctionne-t-elle ?

L'agence est structurée autour :

- d'un **conseil d'administration** composée des membres ayant contribué à la constitution de l'Agence :
- le ministère chargé de la jeunesse ;
- l'Acse ;
- l'INJEP ;
- l'association France volontaires.

Et de **personnalités qualifiées** reconnues dans le champ du volontariat :

- Luc Ferry, ancien ministre ;
- Francis Godard, Président de l'Université de Marne-la-Vallée ;
- Marie Trelle Kane, fondatrice de l'association Unis-cité.

- d'un **comité stratégique**, organisme consultatif regroupant notamment des représentants des organismes d'accueil, des personnes volontaires, des parlementaires. Le comité stratégique propose les orientations soumises au conseil d'administration et débat de toute question relative au développement du Service Civique. Il sera constitué avant l'été.

- d'un **directeur** qui assure le fonctionnement de l'Agence et coordonne le travail d'une équipe organisée en pôles : formation et valorisation, développement, agrément, contrôle et évaluation, communication. Pour cela, il est épaulé par un secrétaire général.

Le conseil d'administration est présidé par Martin Hirsch.

Quel rôle pour les services déconcentrés de l'Etat ?

Le préfet de région est le délégué territorial de l'Agence. Il désigne un délégué territorial adjoint parmi les chefs de service déconcentrés ou les membres du corps préfectoral. Dans la majorité des cas, il s'agira du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Le délégué territorial assure, avec l'appui de la DRJSCS la coordination des politiques de promotion, d'évaluation et de contrôle du Service Civique. La délivrance des agréments sera, dans une large mesure, déconcentrée : le préfet de région prendra une part importante des décisions d'agréments des organismes d'accueil (collectivités locales notamment).

Le préfet de département, avec les services placés sous son autorité, notamment la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, concourt à l'exercice des compétences du délégué territorial.

3) Le comité de pilotage des dix communes qui s'engagent pour le Service Civique en Essonne

Dès les travaux préparatoires de la loi relative au Service Civique, le nouveau programme a fait l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des collectivités territoriales et des structures d'accueil des futures volontaires.

Afin de mettre en œuvre le Service Civique au niveau du département de l'Essonne, un comité de pilotage réunissant plusieurs communes a été mis en place. Le comité de pilotage a été imaginé en parfaite collaboration entre les villes de Courcouronnes, dont le Maire Stéphane BEAUDET, était le représentant de l'AMF lors de la concertation sur la jeunesse lancée en mars 2009 par Martin HIRSCH, haut commissaire à la jeunesse et Manuel VALLS, député Maire d'Evry qui avait recours au service civil volontaire sur sa commune.

C'est à partir de l'engagement de ces deux villes qu'est venue l'idée de mettre en place un comité de pilotage plus large qui couvre l'ensemble du territoire essonnien sur des villes de configuration similaires en termes de population et de jeunes potentiellement concernés. Les maires des villes de Brunoy, Corbeil, Longjumeau, Orsay, Les Ulis, Sainte Geneviève des Bois, Ris Orangis, Massy ont donc été contactés pour savoir s'ils pouvaient être intéressés par l'initiative et ils ont tous répondu présents.

Ce comité de pilotage s'est réuni à de nombreuses reprises pour travailler en amont sur les documents qui allaient ensuite être proposés à l'ensemble des collectivités pour que ces derniers soient faciles d'utilisation pour les structures d'accueil.

Le comité de pilotage a été un lieu d'échanges et de questions relatives à la mise en place concrète du nouveau programme Service Civique.

Enfin les documents issus des travaux du comité de pilotage - délibérations, fiches missions, dossiers de presse – serviront de documents de références pour les autres collectivités essonniennes, et plus largement pour toutes les communes qui souhaiteront s'engager dans le Service Civique.

Véritable travail de coopération interactive, la déclaration des 10 maires qui s'engagent pour le service civique, traduit l'intérêt ressenti par ces 10 collectivités pour le Service Civique et les opportunités qu'il peut représenter pour la jeunesse.

4) Dix communes de l'Essonne pour le Service Civique : les engagements ville par ville



Brunoy

Contexte de mise en place du Service Civique sur la Commune :

Le Service Civique viendra utilement compléter l'arsenal des moyens des collectivités territoriales, des établissements publics et des associations pour agir concrètement en faveur des jeunes.

Les Missions proposées :

Les missions proposées couvrent des champs aussi variés que :

- la conception d'un observatoire local de la précarité ;
- la médiation culturelle et sportive ;
- les actions en faveur de la préservation du patrimoine naturel ;
- la prévention de la santé auprès des jeunes et des seniors ;
- la vie associative locale ou la coopération décentralisée.

La Ville a opté pour des missions permettant aux volontaires de s'intégrer dans une démarche de conception et de mise en œuvre de projets et d'actions concrètes.

Nombre de jeunes : 5 à 20 jeunes sur 2 ans.

Au départ, la Ville envisage d'accueillir 6 jeunes sur les années 2010 et 2011 pour des missions de 6 mois et plus selon la nature de celles-ci.

Les actions développées en matière de politique de la jeunesse :

La ville de Brunoy connaît depuis déjà plusieurs années un rajeunissement de sa population. Pour cette raison, elle a développé plusieurs actions structurantes afin de bâtir une véritable politique de la jeunesse.

Après la création d'un premier relais jeunes agréé Point Information Jeunesse, il a décidé très récemment, au sein même du Centre social, de créer un second relais jeunes pour assurer un maillage et une proximité de son offre de services. A travers ces structures, des projets innovants ont été conçus pour permettre de renforcer l'autonomie, l'accès à la citoyenneté, l'information et les loisirs des jeunes.

A travers l'accueil, dès 2010, d'une dizaine de jeunes dans le cadre du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, c'est l'insertion concrète par l'économie qui a été privilégiée par la Ville.



Courcouronnes

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

Courcouronnes est l'une des villes les plus jeunes de France avec une population de moins de 30 ans qui avoisine les 50%. La population des 0 – 14 ans représente elle 25% de la population totale.

Courcouronnes, a fait de l'éducation un axe prioritaire de son action. Elle développe depuis plusieurs années une politique éducative locale ambitieuse au bénéfice de toutes les populations.

Au travers de cette dynamique territoriale, la Municipalité souhaite s'engager dans le nouveau programme proposé par l'état, le service civique volontaire. Ainsi, au travers de différentes missions d'intérêt général identifiées, l'appui de volontaires permettra de développer des actions singulières prenant place dans un projet global.

Le choix de la Municipalité et d'organiser **des petites équipes de volontaires sur des thématiques choisies** et ce afin d'initier une véritable dynamique de projet entre volontaires. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des volontaires : un agent de la commune sera chargé de faire l'interface entre les volontaires et les différents services de la commune. Chaque volontaire se verra désigné un tuteur travaillant dans le service porteur de la mission. Ce tuteur sera chargé d'accompagner le volontaire dans la réalisation de sa mission et fera l'interface si nécessaire avec les partenaires du projet.

Les missions proposées : mémoire dans le cadre du projet de rénovation urbaine, éducation/citoyenneté au travers d'action en milieu scolaire, lien social/parentalité, développement durable, pratiques sportives pour tous sont quelques une des thématiques proposées aux volontaires.

Le nombre de jeunes concernés : 15 sur deux ans

La politique de la ville en matière de jeunesse :

Fin 2010 verra la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'intervention éducative pour le territoire, s'appuyant sur cinq piliers que sont la persévérance scolaire, la citoyenneté, l'accès aux pratiques culturelles artistiques et sportives, l'appui à la fonction parentale et l'accompagnement personnalisé des populations les plus fragiles.



Corbeil-Essonnes

Contexte de la ville : 41000 habitants, 23 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Contexte de mise en place du Service Civique sur la Commune :

Aujourd'hui, les jeunes de la ville peuvent s'appuyer sur les dispositifs d'accompagnement locaux mis en place par le service jeunesse : Projets jeune-citoyen, le Pied à l'Etrier par exemple, sont des dispositifs d'accompagnement à l'autonomie.

Toutefois, certains jeunes souhaiteraient trouver un espace où ils peuvent s'engager dans une démarche à la fois volontaire et solidaire.

La commune de Corbeil-Essonnes compte donc ouvrir un Point Information Jeunesse à partir de septembre 2010. Le projet de service civique sera une des missions dévolues à ce PIJ.

En effet, situé au sein de la maison de quartier des Tarterêts à quelques mètres du lycée, du collège et des voies de bus, le PIJ permettra un accès aisés à tous les jeunes intéressés. De plus, un agent sera chargé de promouvoir le service civique sur l'ensemble de la ville.

Les Missions proposées :

- la solidarité internationale et l'action humanitaire ;
- le développement durable ;
- les interventions sociales d'urgence ;
- les actions citoyennes (éducation, prévention et intégration).

Nombre de jeunes : 5 à 20 jeunes sur 2 ans.

Les actions développées en matière de politique de la jeunesse :

Quatre grandes orientations :

- des dispositifs spécifiques d'accompagnement locaux s'adressant aux jeunes scolarisés et déscolarisés ou demandeurs d'emploi afin de les aider à réaliser leur projet de formation. Cela concerne près de 200 jeunes de la ville pour l'année 2010 ;
- des projets, des activités et des initiatives associatives proposés au travers des six maisons de quartier ;
- la création d'une équipe de référents-municipaux afin d'établir un dialogue entre la municipalité et les habitants des quartiers et ainsi redynamiser le lien social ;
- enfin, le partenariat local mobilisant l'ensemble des ressources sur le territoire pour l'insertion des jeunes (Café Info Emploi, création d'un point information jeunesse, exposition itinérante Véolia, partenariat avec la Mission Locale, chantiers-jeunes avec les bailleurs locaux, etc.)



Evry

Contexte de la ville : avec une moyenne d'âge de 25 ans, Evry est l'une des villes les plus jeunes de France. Près de 10 000 Evryens ont entre 16 et 25 ans.

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

La Municipalité d'Evry encourage les plus jeunes Evryens à s'engager. Par exemple, elle soutient les associations étudiantes, participe à la formation des délégués de classes ou encore construit un projet d'aide à l'autonomie dont l'un des volets implique une mobilisation citoyenne de la part des 14-25 ans qui en seront acteurs.

La ville s'engage aujourd'hui à proposer des missions au sein même de la Mairie, promouvoir le Service civique auprès des associations du territoire et mobiliser des jeunes Evryens pour qu'ils s'impliquent dans cette forme de volontariat.

Les missions proposées :

15 missions municipales offriront la possibilité à 55 jeunes de devenir volontaires entre octobre 2010 et juin 2012. Les missions proposées par les services municipaux se regroupent sous 3 axes d'actions :

- Participer à développer la communication de proximité et la mobilisation des habitants :
encourager les Evryens à découvrir la vie des quartiers et à s'y impliquer davantage, développer la curiosité artistique des enfants et de leur famille, mobiliser les habitants sur des projets favorisant une meilleure santé etc.

- Animer des actions de sensibilisation à la vie citoyenne :

Inciter plus d'Evryens à se faire recenser dans les délais fixés par la loi, à s'inscrire sur les listes électorales et à aller voter, promouvoir les réflexes éco-citoyens, sensibiliser les enfants et les jeunes adolescents à leurs droits et devoirs pour qu'ils contribuent à prévenir la violence et participent à un meilleur vivre-ensemble etc.

- Enrichir un service de proximité auprès de plus âgés :

Améliorer la qualité des repas portés aux seniors, favoriser plus de proximité avec des personnes isolées, âgées ou en difficultés sociales etc.

Une campagne de communication sur le Service civique débutera dès cet été et prendra de l'ampleur à la rentrée de septembre pour permettre la mobilisation des volontaires en octobre. Accueillis tous en même temps, les volontaires municipaux formeront une cohorte investie pour 6 à 10 mois par équipes de deux réunis sur la mission qu'ils se verront confiée. La Ville prévoit une préparation commune à tous les volontaires pour leur permettre de partager des fondamentaux, complémentaires de la formation civique et citoyenne prévue par l'Etat.

La politique de la ville en matière de jeunesse :

La Municipalité d'Evry fonde sa Politique Jeunesse sur la valorisation de tous les jeunes Evryens qui s'investissent pour leur réussite personnelle et un engagement citoyen. Ainsi, la Ville anime un projet éducatif local, qui accorde entre autres un soutien significatif aux établissements scolaires universitaires ou de formation qui développent des actions éducatives innovantes. La ville propose elle-même une large offre de loisirs culturels et sportifs ainsi qu'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Longjumeau

Contexte de la ville : 21 300 habitants

La politique de la ville en matière de jeunesse :

- Développer les actions éducatives et pédagogiques, en créant les conditions optimales de la réussite des jeunes longjumellois. Les actions proposées offrent aux jeunes la possibilité de diversifier leurs centres d'intérêt et de développer leurs capacités d'expression ;
- Faciliter le parcours de vie des jeunes en développant la responsabilité et l'autonomie, et en proposant une tarification adaptée et accessible aux services et actions municipaux ;
- Développer les projets de jeunes, par l'accompagnement et l'aide à la prise d'initiatives.

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

La ville de Longjumeau propose d'accueillir jusqu'à 15 jeunes par an. La Table-ronde jeunesse, mise en place par la Ville depuis 2009 pour impliquer les jeunes longjumellois dans la politique municipale et composée d'acteurs locaux et de jeunes, intégrera dans ses missions le pilotage du Service Civique à Longjumeau.

La ville souhaite ouvrir les missions aux initiatives des jeunes qui se porteraient volontaires sur un projet précis. Dans ce cadre, le service jeunesse examinera la faisabilité et assurera sa mise en œuvre, en veillant à ce que ces dernières intègrent les thèmes retenus prioritaires par la Nation.

Les missions proposées :

- Accompagner les petites associations dans la mise en œuvre de leurs actions. Le volontaire pourrait notamment aider les associations à se constituer, à trouver des subventions et répondre à leurs obligations légales (comptabilité, déclarations...)

- Développer le bénévolat. Le volontaire mettrait en place une bourse au bénévolat favorisant la mise en relation entre les associations, demandeuses de volontaires, et les personnes ayant du temps à consacrer aux autres.

- Rompre l'isolement des personnes âgées par des visites de courtoisies, l'information, l'orientation et l'accompagnement dans leurs démarches de ces personnes auprès des services compétents lors de la détection de problématiques particulières.

D'autres projets sont à l'étude par le CCAS (Centre Communal d'Action Social) notamment pour favoriser les interventions volontaires en cas de plan grand froid ou canicule, ou l'accompagnement des personnes âgées aux animations dispensées sur la ville (sportives, culturelles etc.).

Massy

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

Deux domaines d'action prioritaires seront proposés dans le cadre des missions de Service Civique :

- des missions de conseil en environnement auprès de la population
- des missions d'aide au développement de l'usage des nouvelles technologies chez les seniors

Le nombre de jeunes concernés : 5 à 7 jeunes volontaires seront engagés par Massy en 2010 et les missions pourront commencer en septembre 2010.

Le projet est porté par La Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Jeunesse et Vie de Quartier et de la Direction de la Cohésion Sociale et de l'Emploi, qui sont les deux directions directement concernées par l'insertion des jeunes.

Des échanges ont également déjà eu lieu avec la mission locale qui accompagnera la recherche de volontaires.

D'autre part, les représentants du personnel ont aussi été consultés et ce programme a fait l'objet d'un passage en Comité Technique Paritaire afin de sensibiliser les agents municipaux à l'accueil de ces jeunes volontaires et aux objectifs principaux du Service Civique.

Les actions développées en matière de politique de la jeunesse :

Trois objectifs prioritaires : le soutien à la parentalité, les actions jeunesse (pour les plus de 16 ans-insertion-accès à l'emploi-orientation), les actions culturelles et artistiques.

Pour atteindre ces objectifs différentes coordinations sont mises en place :

- Famille et soutien à la parentalité
- Médiation, insertion
- Le dispositif ville vie vacances
- Sports animations et loisirs
- Les ateliers de socialisation à composantes langagière (ASCL)
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Culture et pratiques artistiques
- Les dispositifs individuels (petits jobs, l'aide aux projets, le pass permis..)

Contexte de la ville :

- population : 41 000 habitants
- pourcentage de jeunes : 21.5% (INSEE -2006)
- situations particulières : il existe à Massy 4 centres de quartiers et 1 centre social associatif.

Contexte de la ville :

Le campus de la Faculté des Sciences d'Orsay, ses nombreux étudiants, enseignants et chercheurs, font partie intégrante de la commune.

Orsay, c'est 15 000 Etudiants, 200 associations, 1 200 chambres universitaires, mais aussi 3 collèges, 2 lycées, une vie culturelle dynamique.

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

La ville d'Orsay est susceptible d'accueillir progressivement 5 à 10 jeunes.

Plusieurs pistes de travail ont été élaborées avec l'ensemble des services de la commune. Celles-ci s'affineront dans les semaines à venir afin de proposer un véritable projet aux jeunes accueillis qui leur permettra de se construire une expérience solide et d'acquérir un savoir-faire.

Dans ce cadre, les missions susceptibles d'être proposées sont les suivantes :

- Tisser des liens accrus avec les personnes âgées et ainsi faire face aux dangers croissants de l'isolement ;
- Accompagner l'ensemble des dispositifs mis en place par la commune en matière de sensibilisation au développement durable ;
- Assurer la prévention contre les addictions ;
- Participer au développement des services de proximité dans leur ensemble en s'appuyant notamment sur les conseils de quartiers et sur les structures de démocratie participative présentes sur la commune.

La politique de la ville en matière de jeunesse :

Elle vise à l'émancipation de chaque jeune. Elle se construit en collaboration avec les nombreuses activités proposées par la Maison de la Jeunesse et de la Culture, sur la base d'une convention pluriannuelle.

Les activités du service jeunesse s'articulent notamment autour d'un point information jeunesse où sont proposées des activités multiples, notamment autour du multimédia. Soutien scolaire, conseil municipal des jeunes orcéens, ateliers théâtres, découverte des derniers outils internet et de leurs enjeux, stages ados, football en salle, séjours construits par les adolescents... autant d'éléments permettant de dynamiser la commune en proposant aux jeunes un environnement propice à leur émancipation.

Ris-Orangis

Contexte de la ville :

Les 11-26 ans représentent à Ris-Orangis environ 18,5% de la population (sur un total de 27 200 habitants). Les jeunes sont concernés par des problématiques de précarité forte, comme l'ensemble de la population (33% des ménages sont des familles monoparentales, 2/3 des foyers fiscaux ont un revenu mensuel net inférieur à 1200 €).

L'offre de structures à l'attention de la jeunesse est forte (sportives : USRO, culturelles : MJC, Plan, associations diverses, conservatoire, bibliothèques, cinémas, centre Desnos ; de loisirs : service jeunesse avec la Halle et le Tremplin).

Le contexte de mise en place du Service Civique sur la commune :

L'intérêt pour la commune de Ris-Orangis est de faire naître un dispositif valorisant et utile. Utile pour la Commune en terme de service public et valorisant pour le jeune qui pourra faire valoir des compétences, une expérience et un savoir faire à l'issu de sa mission. Après réflexions sur ce principe, des missions ont été recherchées et trouvées. Il a été ensuite nécessaire d'envisager le meilleur encadrement pour ce dispositif, tant humain que matériel, ce qui n'a pas été aisé.

Les missions proposées :

Des missions seront proposées sur les thèmes suivants :

- Solidarité (lutte contre l'isolement, élaboration d'un guide pratique, lien entre famille et ville, handicap),
- Sports et loisirs (initiatives et rencontre),
- Santé (nutrition et soins dentaires),
- Mémoire et citoyenneté (conseil municipal des jeunes),
- Environnement

Le nombre de volontaires concernés : 12 jeunes

La politique de la ville en matière de jeunesse :

- Favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles et sportives : activités Tremplin et Halle jeunesse, partenariat avec les structures proposant des activités aux jeunes ;
- Favoriser l'implication dans la vie locale, la citoyenneté, l'autonomie des jeunes : point information jeunesse, participation au dispositif contrat d'autonomie, forum métiers, bourse au permis citoyen ;
- Prévenir les conduites à risque : forum santé, Journée prévention routière



Saint Geneviève des bois

Contexte de la ville

Avec 34320 habitants, soit la 5ème ville du département en terme de population, la ville de Sainte Geneviève des Bois poursuit ces dernières années une politique de la jeunesse ambitieuse qui accompagne la réussite scolaire des jeunes tout en leur permettant de s'épanouir en pratiquant de nombreuses activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Dans la cadre de la lutte contre le chômage touchant les jeunes de 16 à 25 ans et en complément des dispositifs existants tels que ceux proposés par l'antenne de la mission locale, un coach social recruté en 2006 accompagne chaque année plus de 60 jeunes et intervient à différents stades pour leur permettre de les accompagner dans la poursuite de leur parcours professionnel.

Contexte de mise en place du Service Civique sur la Commune :

La Ville de Sainte Geneviève des Bois lors de son Conseil Municipal du 18 mai, s'est engagé à accueillir, pour cette année 2010 de 5 à 10 volontaires dans le cadre du Service Civique. Les missions confiées aux volontaires respecteront les obligations (pas d'emploi ni de stage déguisés) et les ambitions (intérêt général et missions prioritaires pour la nation).

Les pistes de travail élaborées avec l'ensemble des services et qui trouveront leur application dans les mois à venir, pourraient permettre de retenir l'un ou plusieurs des missions suivantes:

- Accompagner groupes de jeunes ou d'anciens par des visites culturelles choisies par le groupe ;
- Animer des ateliers contre l'illettrisme ;
- Animer des points de dialogue et de présence sur les lieux fréquentés par les jeunes pour faire de la prévention contre les addictions ;
- Sensibiliser les particuliers sur les enjeux de la biodiversité en ville ;
- Proposer dans les écoles des ateliers de bonne conduite ;
- Suivre la faune et la flore sur la ville et créer un observatoire génovéfain ;
- Valoriser le patrimoine pour l'organisation de visites guidées au cimetière russe ;
- Accompagner des personnes à mobilité réduite (personnes âgées ou des très jeunes sur des points particuliers : commerces, médecins pour les anciens/ conservatoire, salle de spectacles pour les plus jeunes).



Les Ulis

Contexte de la ville :

25 000 Habitants, 30% des habitants ont moins de 19 ans, plus de 300 associations Ulissiennes.

Les missions proposées :

La commune déposera son dossier d'agrément dans le courant du mois de juin 2010 pour pouvoir commencer les recrutements dès le mois de septembre.

Les missions auront pour objectifs les thèmes suivants :

- Rompre avec l'isolement des personnes âgées ;
- Soutien à la parentalité et à la réussite éducative ;
- Animation et accompagnement à la collecte sélective ;
- favoriser l'écoute et la prévention avec le public jeune féminin des quartiers ;
- Animation Jeune public et adolescents au cinéma, recherche de nouveaux public et participation à la création d'une école de spectateur « Lumières de scène » à l'Espace culturel Boris Vian.

Nombre de jeunes concernés : 5 jeunes en 2010

Les actions développées en matière de politique de la jeunesse:

Conseil de jeunes, bourse aux permis de conduire, formation au BAFA, soutien scolaire, programme de réussite éducative, bourse aux Jobs d'été, studio d'enregistrement et de répétition, forum de recrutement ...

ANNEXE – Déclaration commune

Dix maires s'engagent pour le Service Civique en Essonne

En présence de Marc-Philippe DAUBRESSE, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives et de Martin HIRSCH, Président de l'Agence du Service Civique, les maires de Brunoy, Corbeil Essonnes, Courcouronnes, Evry, les Ulis, Longjumeau, Massy, Orsay, Ris Orangis et Sainte Geneviève des Bois s'engagent à développer le Service Civique, tel qu'issu de la loi du 10 mars 2010, sur le territoire de leur commune.

Ils affirment ainsi leur volonté de promouvoir cette nouvelle forme d'engagement pour la jeunesse de leur commune et plus largement de leur département. Ils mettent également en avant leur volonté de devenir pilotes pour l'ensemble de l'Essonne en accompagnant et en soutenant les villes qui décideront à leur tour d'accueillir des volontaires en Service Civique.

Depuis plusieurs mois les représentants des dix communes ont participé au comité de pilotage mis en place par la mission de préfiguration de l'Agence du Service Civique et le Ministère de la jeunesse et des solidarités actives. Ils ont travaillé sur la présentation du nouveau programme, sur les dossiers d'agrément et sur le contenu des missions de Service Civique afin de s'inscrire parmi les toutes premières collectivités en capacités d'offrir cette nouvelle opportunité aux jeunes.

Au lendemain de l'installation de l'Agence du Service Civique, ils ont souhaité marquer solennellement leur intérêt pour ce nouveau programme ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui veulent dès aujourd'hui donner du temps aux autres et à leur collectivité.

Le Service Civique permettra aux volontaires de trouver une nouvelle forme de mobilisation au service de l'intérêt général et de promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté, de respect de l'environnement, d'actions en faveur de la politique de la ville et des quartiers que chacun des maires signataires souhaite aujourd'hui promouvoir sur son territoire.

Ils s'attacheront également à veiller à ce que le Service Civique devienne et reste un moment privilégié de mixité, une expérience sociale ouverte à tous, et un moment à part entière de « vivre ensemble », principes auxquels ils réaffirment aujourd'hui, par cet engagement, leur attachement.